

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska, que :

Le conseil de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2021, le règlement numéro 242-2021 concernant la gestion contractuelle, certaines délégations et sur le contrôle et le suivi budgétaires;

Toute personne peut prendre connaissance de ce règlement aux bureaux de la MRC de Kamouraska situés au 235, rue Rochette, Saint-Pascal, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture;

Le règlement numéro 242-2021 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 28^e jour du mois d'avril 2021.



Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Jean Lachance